

1.	Numéro de compte de la caution :				
		(ci-après appelé « vous », « votre » «	et « vos » dans le présent cautionnement)		
2.	Renseignements personnels de la caution :				
	Prénom	Initiale Nom de famille			
	Adresse personnelle				
	Ville	Province	Code postal		
	Courriel	Date de naissance (mois/jour/année)	Numéro d'assurance sociale		
	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur			
3.	Client dont les obligations sont garanties :				
	Le nom et le numéro de compte du client dont les obligations sont garanties par vous sont				
	(lequel, avec ses successeurs, héritiers et ayants droit, est appelé le « client »).				
4.	Nature du lien avec le client :				
	☐ Parent ☐ Conjoint ☐ Frère/soeur ☐ Autre				
		Prière d'inscrire la nature du lien			

Note : Si vous êtes un membre de la famille du client et avez plus de 65 ans ou êtes l'époux du client, vous êtes requis d'obtenir des conseils juridiques indépendants. *Vous reporter à la page 5*.

5. Obligations garanties

En contrepartie du fait que TD Waterhouse Canada Inc. (« TD Waterhouse ») traitera ou continuera de traiter avec le client, selon ce qu'elle juge approprié, vous garantissez le paiement, sur demande, de toutes les dettes et obligations présentes et futures du client envers TD Waterhouse (les « obligations »). Les obligations comprennent les dettes et obligations, peu importe la façon dont elles ont été contractées, qu'elles soient directes ou indirectes, qu'elles aient été contractées seules ou avec d'autres, qu'elles soient absolues ou éventuelles, échues ou non, qu'elles aient été contractées à titre débiteur ou de caution et au titre de commission, d'intérêts, d'honoraires, de charges ou de frais (notamment les frais et débours juridiques), qui ont été contractées par le client ou par TD Waterhouse lorsqu'elle traite avec le client. Les obligations comprennent aussi, sans restriction, les marges accordées, les sommes avancées au client ou à un tiers que le client doit rembourser, les sommes exigibles suivant une indemnisation ou une garantie donnée par le client relativement à tout compte du client ou d'un tiers et les soldes débiteurs ou autres obligations exigibles à l'égard de tout compte du client, avant et après règlement.

Vous acceptez d'être lié par les modalités du présent cautionnement.

6. Nature, étendue et durée de votre responsabilité

Vous êtes responsables (et cette responsabilité englobe donc vos biens et actifs) envers TD Waterhouse de ce qui suit :

- des obligations du client;
- des obligations de toute personne dont le client est caution ou chargé d'indemniser cette personne, même si vous n'êtes pas au courant de ces obligations;
- des obligations contractées par TD Waterhouse dans le cadre de ses négociations avec le client, peu importe quand et comment elles sont contractées, jusqu'à ce que vous limitiez le présent cautionnement en suivant les étapes décrites ci-après.

Vous pouvez limiter le présent cautionnement relativement à toute obligation future, mais uniquement en faisant parvenir un avis écrit exprès à TD Waterhouse. Dans ce cas, vous continuerez d'être responsable aux termes du présent cautionnement des obligations qui y sont énumérées jusqu'à ce que TD Waterhouse accuse réception de votre demande.

Page 1 de 5 595993 (0814)

7. Votre responsabilité envers TD Waterhouse est inconditionnelle, continue et absolue.

Elle n'est ni ne sera limitée, réduite ou touchée de quelque façon que ce soit par l'un ou l'autre des faits suivants :

- le fait que toute obligation, toute sûreté ou tout autre droit ne puisse être opposé au client ou à un tiers;
- tout changement dans les mouvements du ou des comptes du client, notamment la nature, la taille, le risque, la pertinence, la légitimité, le coût ou la concentration de toute opération (*reportez-vous à la disposition n° 8*, Votre droit de recevoir des renseignements sur le client);
- tout changement dans les conditions du ou des comptes du client, notamment les objectifs de placement, la tolérance à l'égard du risque, les renseignements sur le client et l'octroi de privilèges relatifs à des options et des marges;
- tout changement dans les modalités, les montants ou l'existence des obligations;
- l'octroi d'un délai pour le paiement au client ou l'octroi d'un délai de grâce ou d'une réduction au client ou à un tiers;
- le fait d'obtenir ou non le cautionnement d'un tiers;
- l'acceptation d'un règlement du client ou d'un tiers, y compris une autre caution, ou la remise d'une quittance à l'un de ceux-ci;
- votre responsabilité en vertu de tout autre cautionnement ou la responsabilité du client en vertu de tout autre cautionnement;
- tout changement dans la propriété, le contrôle, les membres ou l'entreprise du client, notamment sa dissolution, si applicable;
- la faillite ou l'insolvabilité du client ou toute procédure relative au client suivant la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* ou toute loi remplaçant celles-ci;
- l'omission, de la part de TD Waterhouse de respecter les ententes relatives aux obligations, toute violation d'un devoir (de nature fiduciaire, par négligence ou autrement) envers un tiers, notamment vous ou le client, ou tout retard ou toute omission, de la part de TD Waterhouse, dans l'exercice de tout droit ou recours contre vous ou le client;
- l'incapacité du client ou le fait qu'il n'a aucun statut ou existence juridique;
- la fermeture du compte du client auprès de TD Waterhouse ou le fait qu'elle cesse de traiter avec le client;
- toute irrégularité ou fraude ou tout vice ou encore l'absence de pouvoirs ou de formalités lorsque les obligations sont contractées;
- le fait que TD Waterhouse ne prouve pas sa réclamation dans le cadre de la faillite du client ou ne le fasse pas dans son intégralité;
- le fait que vous ne receviez pas un avis de tout changement touchant les obligations ou l'une d'entre elles;
- le fait que vous ne receviez pas un avis de tout changement touchant les types d'opérations dans les comptes du client, les objectifs de placement de ce dernier, sa tolérance à l'égard du risque et d'autres renseignements sur lui, figurant dans le dossier de TD Waterhouse ou que tout mouvement des comptes du client reflète;
- le fait que vous ne receviez pas ou que nous ayons omis de vous fournir les confirmations des ordres exécutés et les relevés du ou des comptes du client, si vous avez choisi de les recevoir;
- tout fait, quel qu'il soit, qui pourrait constituer un moyen de défense pour le client relativement à ses obligations ou un moyen de défense ou le fondement d'une demande reconventionnelle pour vous aux termes du présent cautionnement, ce à quoi vous renoncez en signant le présent cautionnement.

8. Votre droit de recevoir des renseignements sur le client

Vous avez le droit de recevoir les relevés et les confirmations des ordres exécutés pour le(s) compte(s) TD Waterhouse mentionnés dans le présent cautionnement avec le consentement du client. TD Waterhouse vous recommande d'examiner les relevés régulièrement afin de faire le suivi de tout changement dans les mouvements de compte du client, la situation financière des comptes et, par conséquent, tout changement influant sur votre responsabilité aux termes du présent cautionnement. Si vous ne recevez pas un relevé ou une confirmation, vous devez en aviser TD Waterhouse par écrit par courrier recommandé, portant la marque postale, montrant une date de plus de 30 jours ou encore avant la fin du mois au cours duquel vous auriez dû recevoir la confirmation ou le relevé. Vous devez faire parvenir un avis écrit à l'équipe Résolution des plaintes de clients par la poste : P.O. Box 5999, Station F, Toronto, Ontario M4Y 2T1; par télécopieur, au 416-983-2579 ou par courriel à l'adresse td.waterhouse@td.com.

Si vous souhaitez que les relevés soient envoyés à une autre adresse que celle figurant au début du présent cautionnement, veuillez l'inscrire ci-après.

Adresse postale pour les relevés : Prénom Initiale Nom de famille Adresse personnelle Ville Province Code postal Courriel Renonciation aux renseignements sur le client :

La caution doit signer ici si vous ne souhaitez pas recevoir les relevés mensuels et les confirmations des ordres exécutés pour le ou les comptes de TD Waterhouse mentionnés dans le présent cautionnement.

Page 2 de 5 595993 (0814)

9. Non-responsabilité de TD Waterhouse

TD Waterhouse n'est tenue à aucun devoir (fiduciaire ou autre) envers de vous et, par les présentes, vous renoncez à tout droit de présenter une demande ou une demande reconventionnelle et de faire valoir tout droit de compensation, en équité ou autrement, découlant de la prétendue omission d'accomplir un devoir envers vous, ou le client ou un tiers. TD Waterhouse n'aura aucune responsabilité envers vous, et vous ne pouvez présenter aucune demande en raison de toute négligence ou omission de sa part ou encore de ses employés, dirigeants, administrateurs, mandataires ou séquestres qu'elle a nommés dans le cadre des mesures qu'elle ou ils ont prises.

10. Aucun droit de compensation ni aucune demande reconventionnelle

Vous ferez tous les paiements requis aux termes du présent cautionnement sans égard à tout droit de compensation ou demande reconventionnelle dont vous pouvez bénéficier à l'égard du client ou de TD Waterhouse, droits auxquels vous renoncez en signant le présent cautionnement.

11. Imputation des sommes reçues

TD Waterhouse peut, sans préavis, imputer les sommes reçues de vous, du client ou d'un tiers à toute partie des obligations qu'elle juge appropriée à son entière discrétion. TD Waterhouse peut aussi révoquer et modifier cette imputation. TD Waterhouse peut, à son gré et sans préavis, faire un débit de tout compte que vous détenez auprès d'elle ou d'une personne de son groupe afin de régler vos obligations aux termes du présent cautionnement.

12. Épuisement des recours

Il n'est pas nécessaire que TD Waterhouse épuise ses recours contre le client ou un tiers ou suivant tout cautionnement qu'elle détient à l'occasion avant d'avoir le droit de recevoir le paiement intégral de votre part aux termes du présent cautionnement. Vous renoncez au bénéfice de discussion et de division.

13. Subordination de la subrogation

Tant que les obligations ne seront pas acquittées intégralement, vous ne présenterez aucune demande de remboursement ou de contribution au client ou à toute caution pour un paiement que vous faites aux termes du présent cautionnement. Jusqu'à ce que les obligations soient intégralement acquittées, TD Waterhouse peut inclure dans toute réclamation présentée dans le cadre de la faillite du client le montant que vous avez versé aux termes du présent cautionnement et recevoir des dividendes à l'égard de cette réclamation parce que vous lui cédez votre droit de présenter votre réclamation et de recevoir des dividendes.

14. Coûts et frais

Vous acceptez de payer tous les coûts et les frais, notamment les frais juridiques, relatifs à la réalisation du présent cautionnement. Vous paierez les frais juridiques sur une base conseiller juridique-client.

15. Cession et subordination des demandes

Vous subordonnez le remboursement de toutes les dettes présentes et futures que le client vous doit au remboursement préalable des obligations à TD Waterhouse. Vous cédez ces dettes à TD Waterhouse jusqu'au remboursement intégral des obligations. Si vous recevez des sommes à titre de paiement d'une telle dette, vous les détiendrez en fiducie pour TD Waterhouse et lui verserez immédiatement, sans réduire votre responsabilité aux termes du présent cautionnement.

16. Cession des obligations

TD Waterhouse peut, sans préavis, vendre ou céder les obligations et, en pareil cas, le cessionnaire peut réaliser le présent cautionnement et TD Waterhouse peut réaliser le présent cautionnement pour toute partie des obligations non vendues ou cédées.

17. Lois applicables

Le présent cautionnement doit être interprété conformément aux lois de la province/du territoire où le compte du client est détenu et vous reconnaissez irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de cette province/de ce territoire.

18. Renseignements généraux

Toute disposition du présent cautionnement qui est nulle ou non exécutoire dans un territoire n'a, dans cette mesure, aucun effet quant à ce dernier sans toutefois rendre les autres dispositions invalides. Si deux personnes ou plus signent le présent cautionnement, la responsabilité de chacune sera solidaire. Ce cautionnement s'ajoute à toute autre garantie de quelque nature que ce soit que vous accordez ou accorderez à TD Waterhouse, et ne nuit à aucune pareille garantie; votre responsabilité suivant cette autre garantie et le présent cautionnement est cumulative et demeure en vigueur. Il n'existe aucune déclaration, convention annexe, garantie ou condition relative à votre responsabilité aux termes du présent cautionnement ou ayant un effet sur celle ci, à l'exception de celles figurant au présent cautionnement. Aucune modification ou renonciation au présent cautionnement ou à l'une de ses modalités ou conditions ne lie TD Waterhouse, à moins qu'elle ne le fasse par écrit. Le relevé écrit du montant des obligations préparées par TD Waterhouse est définitif et vous lie. Vous renoncez expressément à être avisé de l'existence, de la création ou du renouvellement de toute obligation, ainsi qu'à toute présentation, demande, contestation ou tout avis de refus, de même qu'à tout autre avis quel qu'il soit.

Page 3 de 5 595993 (0814)

19. Consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels

Dans cette section, le terme « *renseignements* » désigne toute information de nature personnelle, financière et autre vous concernant, que vous nous fournissez ou que nous obtenons de sources externes à notre organisation, y compris par votre utilisation de produits et de services.

Vous acceptez que nous puissions, au moment de votre demande de commencer une relation avec nous et durant le cours de cette relation, partager vos renseignements avec les membres de notre groupe à l'échelle mondiale et recueillir, utiliser ou divulguer vos renseignements personnels de la manière prévue dans la Convention sur la confidentialité des renseignements personnels voir *Conventions de comptes et de services et Déclarations de TD Waterhouse Canada Inc.* et sur td.com, y compris, notamment, aux fins suivantes : vous identifier, vous servir, nous aider à mieux vous servir, assurer notre protection et la vôtre contre la fraude et les erreurs, nous conformer aux exigences législatives et réglementaires, et vous offrir des produits et des services. Nous pouvons communiquer avec vous à l'une ou l'autre des fins qui précèdent par téléphone, par télécopieur, par messages textes ou par d'autres moyens électroniques et par dispositif de composition et d'annonce automatique, aux numéros que vous nous avez fournis, ou par GAB, par Internet, par la poste, par courriel et par d'autres moyens. Pour savoir comment vous pouvez révoquer votre consentement, reportez-vous à la rubrique « Marketing » de la Convention sur la confidentialité des renseignements personnels ou communiquez avec nous au 1-866-567-8888.

Si vous faites une demande de compte sur marge, nous échangerons des renseignements et des rapports à votre sujet avec des agences d'évaluation du crédit et d'autres prêteurs dès que vous présentez une demande, tout au long du processus de traitement de cette demande et de façon constante, afin de valider votre identité, d'examiner et de vérifier votre solvabilité, de fixer les limites de crédit et de retenue, de nous aider à recouvrer une dette ou faire exécuter une obligation que vous avez contractée envers nous, et/ou de gérer et d'évaluer nos risques. Vous pouvez choisir de ne pas nous permettre d'effectuer une vérification de crédit ayant pour objet d'évaluer une demande de crédit de votre part. Lorsque vous avez obtenu de nous un tel produit ou une telle facilité et pendant un délai raisonnable par la suite, nous pouvons divulguer de temps à autre vos renseignements à d'autres prêteurs et à des agences d'évaluation du crédit qui cherchent à les obtenir, dans le but d'aider à établir vos antécédents de crédit et de faciliter l'octroi de crédit et le processus de traitement, en général. Nous pouvons obtenir des renseignements et des rapports à votre sujet auprès d'Equifax Canada Inc., de Trans Union of Canada, Inc. ou de toute autre agence d'évaluation du crédit. Vous pouvez avoir accès et apporter des correctifs à vos renseignements personnels contenus dans leurs dossiers en communiquant avec eux directement par l'entremise de leurs sites Web respectifs, consumer equifax.ca et transunion.ca. Dès que vous nous avez demandé un produit de crédit, vous ne pouvez pas retirer votre consentement à cet échange de renseignements.

Le titulaire du compte peut accepter ou refuser que ses renseignements personnels soient communiqués au sein du Groupe Banque TD en communiquant avec nous.

Vous pouvez prendre connaissance de notre Code de protection de la vie privée, *Notre engagement en matière de protection de votre vie privée*, et voir dans quelles circonstances vous avez la possibilité de refuser ou de retirer votre consentement, y compris lorsqu'il s'agit d'être informé de nos produits et services, en communiquant avec nous.

Je confirme que j'ai lu et compris les modalités du présent cautionnement, et j'accepte d'être lié par elles.

Date		
Signature du témoin	Signature de la caution	
Nom du témoin en caractères d'imprimerie	Nom de la caution en caractères d'imprimerie	
Adresse du témoin	Si vous n'êtes pas un particulier, prière d'indiquer à quel titre vous signez.	
Le témoin doit être un représentant autorisé de Groupe Banque TD.	Ma signature atteste le fait que j'ai le pouvoir de lier la caution.	
Date	Signature du client	
	Si le client n'est pas un particulier, prière d'indiquer à quel titre il signe.	

Page 4 de 5 595993 (0814)

Attestation du conseiller juridique indépendant

À: TD Waterhouse Canada Inc. (« TD Waterhouse »)			
J'ai été consulté par quant aux effets juridiques de ce qui suit : vous consentir le cautionne conseiller juridique sein de mon cabinet pas plus que moi n'agissons d'a tour de TD Waterhouse relativement au cautionnement ou aux obligations ga mon avis indépendamment du client ou de TD Waterhouse. À titre de fondamental de la caution et sans tenir compte des intérêts du client or caution sa position et les conséquences de la signature du ou des doct comprenait entièrement la nature et les effets du ou des documents et s'agissait de ses propres documents, et ce, sans être victime de menac TD Waterhouse, et sans craindre l'un ou l'autre ou qu'ils l'y contraigne avant la livraison des documents qui précèdent à TD Waterhouse.	de quelque façon qua ranties ou à la sûret e conseiller juridique ou encore de TD Wa uments mentionnés a reconnu qu'elle le ses ou subir de press	ne ce soit pour le comp é, et la caution m'a co e de la caution, et unic aterhouse, j'ai entièren précédemment et la ca es signait librement et ions de la part du clier	ote du client ou de nsulté et je lui ai fait part de quement dans l'intérêt nent et clairement décrit à la nution a déclaré qu'elle volontairement, comme s'il nt ou encore de
Fait à	, le	(mois)	(année)
	Signature du conso	·	
	Adresse		
Par les présentes, je reconnais que toutes les déclarations faites dans la associé de celui-ci ou encore TD Waterhouse, ni toute autre personne précède ou encore ne m'a menacée ou n'a exercé de pressions indues m'a conseillée de la façon qui y est décrite, a été consulté par moi en seulement. Je confirme que j'ai reçu les conseils susmentionnés avant	e ne m'a forcée à pre sur moi à cette fin, c tant que mon consei	ndre la mesure mentic et que le conseiller jur iller juridique personn	onnée dans l'attestation qui idique susmentionné, lorsqu'il el et dans mon intérêt
	Signature de la cau	ution	

Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées, qui offrent des produits et des services de dépôts, de placements, de prêts, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres.

TD Waterhouse Canada Inc. est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. - membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Page 5 de 5 595993 (0814)